

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

## SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

L' an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 8 novembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 23 présents à la séance,

### PRESENTS :

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Pascale PARPEX, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE, M. Franck-Eric MOREL, M. Christophe CHABOUD, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF, Mme Lucile GASBER-AAD, M. Denis MORON, M. Loïc LASSAGNE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

### AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Assunta MESMIN donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Pascal GIAFFERI donne procuration à Mme Pascale FLAMANT, M. Philippe HAZARD donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, Mme Martine VAN WENT donne procuration à Mme Françoise RUSSO-MARIE, M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Pascale PARPEX, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Franck-Eric MOREL, Mme Muriel COHEN donne procuration à Mme Louise BOMPAIRE, M. Thomas PARDOUX donne procuration à Mme Marie SANCHO, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Nadia IDORANE, Mme Dominique BLANCHET donne procuration à M. Grégoire de LA RONCIÈRE

### ETAIENT EXCUSES :

Mme Chloé DUCHAUSSOY

### ETAIENT ABSENTS :

Mme Marlène DA SILVA

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Arthur BEAUREPAIRE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

☎ 01 41 14 10 10

☎ 01 75 19 41 20

✉ [mairie@ville-sevres.fr](mailto:mairie@ville-sevres.fr)

🌐 [www.sevres.fr](http://www.sevres.fr)

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

1/2

**05 DEC. 2022**

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20221124-2022-073-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2022  
Date de réception préfecture : 01/12/2022

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 24 novembre 2022**  
**DÉLIBÉRATION : Approbation du contrat de développement Département - Ville 2022 - 2024.**

**N°2022/073**

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu le projet de contrat de développement avec le Département des Hauts-de-Seine, ci-joint,

Vu l'avis de la Commission des Finances, de la Famille, des Affaires Sociales, de la Jeunesse, des Loisirs et de L'Administration du 16 novembre 2022,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 16 novembre 2022,

**DÉLIBÈRE :**

**ARTICLE 1.**

Le contrat de développement avec le Département des Hauts-de-Seine pour la période 2022-2024 est approuvé.

Le Maire est autorisé à signer, au nom et pour le compte de la Ville, le contrat de développement avec le Département des Hauts-de-Seine, joint en annexe de la délibération ainsi que tout avenant éventuel et documents afférents à cette affaire.

**ARTICLE 2.**

Les crédits seront imputés aux chapitres correspondants du budget principal.



POUR EXTRAIT CONFORME,

*Le Maire,*

*Grégoire de LA RONCIÈRE.*

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE :

**05 DEC. 2022**

2/2

Accusé de réception en préfecture  
092-219200722-20221124-2022-073-DE  
Date de télétransmission : 01/12/2022  
Date de réception préfecture : 01/12/2022